



VIVRE LE MONDE

Association Loi 1901 - 17 rue Émile Souvestre, 29200 Brest - Siret : 420 128 050 00044

FICHE D'INSCRIPTION - SAISON 2019-2020

COORDONNÉES

Nom, prénom :

Né/e le :

Représentant légal pour les mineurs :

Adresse :

Code postal et commune :

N° Tel portable :

E-mail :

Les informations collectées par l'association Vivre Le Monde servent uniquement à l'organisation et l'administration interne ; les données personnelles informatisées des adhérents ne font pas l'objet de cession à des tiers. Les adhérents sont susceptibles de recevoir des mails d'information sur leurs activités et sur la vie associative (informations statutaires, convocations aux Assemblées Générales, temps forts et sorties proposées).

ACTIVITÉS (cochez les cases des activités auxquelles vous désirez vous inscrire) :

- Percussions Djembé (niveau débutant)**
cours de 1h30 — **tarif 1** — mardi de 19h à 20h30
au Patronage laïque Guérin (Brest)
- Percussions Djembé (niveau confirmé)**
cours de 1h30 — **tarif 1** — mardi de 20h45 à 22h15
à l'école du Pilier Rouge (Brest)
- Percussions Cubaines**
atelier de 1h30 — **tarif 3** — mardi de 20h à 21h30
au Conservatoire (Le Relecq Kerhuon)
- Danse afro-cubaine**
cours de 1h30 — **tarif 1** — mardi de 20h30 à 22h
au Conservatoire (Le Relecq Kerhuon)
- Cuban Fire (musique)**
atelier de 1h30 — **tarif 2** — mardi de 20h30 à 22h
au Conservatoire (Le Relecq Kerhuon)
- Afro DanceFloor (16 ans et plus)**
cours de 1h — **tarif 2** — mercredi de 18h à 19h
à l'école Guérin (Brest)
- Afro DanceFloor Ados (11-15 ans)**
cours de 1h — **tarif 2** — le mercredi de 16h à 17h
au complexe Jean Kergoat (Guipavas)
- Danse Africaine (Mandingue - Afrique de l'Ouest)**
(niveau débutant) (accompagnement musical)
cours de 1h30 — **tarif 1** — mercredi de 19h15 à 20h45
au Patronage laïque Guérin (Brest)
- Danse Africaine (Mandingue - Afrique de l'Ouest)**
(niveau intermédiaire - avancé) (accompagnement musical)
cours de 1h30 — **tarif 1** — mercredi de 20h45 à 22h15
au Patronage laïque Guérin (Brest)
- Sambégué (deux professeurs)**
cours de 1h30 — **tarif 1** — jeudi de 20h30 à 22h
à l'école Vauban (Brest)
- Samba Reggae (adultes: 16 ans et +)**
cours de 1h30 — **tarif 1** — mardi de 20h à 21h30
à Bodilis (Landivisiau)
- Cours d'éveil musical (6-9 ans)**
cours de 45 minutes — **tarif 2** — mardi de 17h30 18h15
à Bodilis (Landivisiau)
- Percussions afro (10-15):**
cours de 1h — **tarif 2** — mardi de 18h30 à 19h30
à la Maison pour tous (Bodilis)

TARIFS

A. ADHÉSION À L'ASSOCIATION **15 €**

B. FRAIS DE GESTION **95 €**

C. ACTIVITÉS:

Tarif 1 : **190 €** / réduit : **95 €**

Tarif 2 : **100 €** / réduit : **50 €**

Tarif 3 : **150 €** / réduit : **75 €**

L'adhésion et les frais d'inscription (**A+B**) sont à régler une seule fois pour toute l'année, quelque soit le nombre d'activités (cours, ateliers). **RÉDUCTION** pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux (par personne, non cumulable et sur présentation d'un justificatif), uniquement sur le prix des activités (**C** : tarif 1, 2 ou 3).

INSCRIPTION

A. J'adhère à l'association pour l'année 2019-2020 en réglant ma cotisation de **15 €**

B. mes frais de gestion associative de **95 €**

C. le prix de mes activités (cours et/ou ateliers)

activité 1 : _____ €

activité 2 : _____ €

activité 3 : _____ €

D. contribution volontaire (don à une association d'intérêt général déductible de l'impôt sur le revenu):

Soutien à l'association (optionnel) _____ €

Total : _____ €

Les règlements se font uniquement par espèces, chèques bancaires (à l'ordre de VLM), virements ou chèques-vacances ANCV. Paiement en deux ou trois versements possibles (voir conditions ci-dessous). **Les inscriptions sont validées à réception du règlement.**

Les frais de gestion associative (B) permettent de prendre en charge une partie des dépenses liées au fonctionnement de l'association : rémunérations des enseignants diplômés et des salariés administratifs, entretien et renouvellement du parc d'instruments mis à disposition des pratiquants pour les activités, achat de fournitures, de matériel et de prestations.

Les avantages de l'adhésion à Vivre Le Monde

- Bénéficiez du tarif préférentiel sur les stages et masterclass de Vivre Le Monde.
- Participez aux rencontres associatives et aux événements organisés par l'association.
- Profitez de la mise à disposition des instruments de musique et de la couverture de l'assurance associative.

CONDITIONS ET RÈGLEMENT

Chaque pratiquant peut bénéficier d'un cours d'essai gratuits (dans deux activités différentes) lors de ses deux premières semaines d'activités. Passé cette période d'essai, les droits d'inscription (adhésion, gestion et activités) seront **dus en totalité et devront être réglés immédiatement.**

Les pratiquants n'étant pas à jour de leurs droits d'inscription pourront se voir refuser l'accès aux cours ou ateliers par les encadrants professionnels ou bénévoles de Vivre Le Monde.

Les règlements se feront uniquement par espèces, chèques bancaires (à l'ordre de VLM), virements ou chèques-vacances ANCV.

Un règlement en deux ou trois fois pourra être mis en place, uniquement par chèques remis lors de l'inscription et **à encaisser au plus tard le 31/12/2018.**

En cas d'empêchement avéré pour des raisons de santé ou de mutation professionnelle, le tarif des activités pourra être remboursé au pro rata des mois renoncés (tout mois commencé est dû). Dans tous les cas, **les adhésions et les frais de gestion sont non remboursables.**

Les encadrants professionnels ou bénévoles de l'Association Vivre le Monde pourront refuser l'accès à tout pratiquant troublant le bon déroulement des cours, stages, ateliers ou masterclass. En cas de comportement inapproprié constaté par les encadrants de Vivre Le Monde, l'Association pourra procéder à la radiation de l'adhérent concerné comme prévu par ses statuts et son règlement intérieur.

Par votre signature, **vous autorisez Vivre Le Monde à diffuser les photos et vidéos** vous représentant ou représentant vos enfants mineurs inscrits, prises dans le cadre des cours, ateliers, stages, représentations publiques ou privées **uniquement à des fins de promotion de l'Association** Vivre Le Monde (diffusion sur sites internet, mails, réseaux sociaux, dossiers administratifs, comptes rendus, affiches, plaquettes, flyers, sujets et articles de presse). L'association étant très peu subventionnée (moins de 10 % de son budget annuel), **la participation de ses adhérents à ses campagnes de communication est en effet nécessaire** pour garantir l'accessibilité du plus grand nombre à ses activités et son équilibre budgétaire.

Les statuts et le règlement intérieur peuvent être consultés par les adhérents sur simple demande adressé au Conseil d'Administration de Vivre Le Monde.

Date et signature (de l'adhérent ou du représentant légal pour les mineurs)

précédées de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** » :